



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21, rue Pasteur à GRUSON (59152)

(www.riverains-a27.asso.fr)

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 1er mars 2023 dans les anciens locaux de fonction de l'école Pasteur 2, rue de Verdun à Gruson à 18 h.

Rappelons la décision, prise par M. Le Préfet, de limiter, à titre expérimental, la vitesse sur l'A27 à 110 km/h pour les voitures et à 80 km/h pour les poids lourds, annoncée lors de notre Assemblée Générale en 2021. A notre grand soulagement et avec nos sincères remerciements aux personnalités qui ont oeuvré pour ce résultat attendu depuis 2008, M. Zoute, Maire de Chérens, a confirmé publiquement, lors de la cérémonie des vœux 2023, en présence de M. Wattebled, Sénateur du Nord, et Mme Parmentier-Lecocq, Députée du Nord, que la décision de la rendre définitive a été prise. Nous attendons désormais les propositions d'améliorations du dispositif anti-bruit, évoquées par l'Etat dans la presse, pour compenser l'augmentation des nuisances importante due au surplus de poids lourds (2500 par jour environ) qui est lié au transfert du trafic de l'A22 vers l'A27 venant de Belgique prévu pour contourner l'agglomération lilloise.

Le président de l'association, en poste depuis 15 ans, confirme sa volonté (annoncée lors des deux dernières AG) de démissionner de son mandat. Il présentera son bilan, les raisons multiples de son départ, la situation financière de l'association et l'évolution de la situation concernant les nuisances provoquées par l'A27 dans le contexte actuel particulièrement préoccupant. Un appel pressant à candidature pour sa succession est renouvelé.

Le point le plus important sera de déterminer les perspectives d'évolution de l'association et ses propositions d'améliorations objectivement possibles d'après les résultats d'études, publiés et disponibles, en sa possession. Pour mémoire, l'efficacité du dispositif anti-bruit réalisé, n'est toujours pas satisfaisante à ce jour et les engagements de résultat de l'Etat à l'horizon 2030 paraissent fort compromis sans pouvoir en débattre, malgré les engagements formels de l'Etat et de la MEL, avec leurs services techniques, préalablement aux arbitrages (inévitables et légitimes) financiers, économiques et politiques, par les Elus et les Pouvoirs Publics concernés.

Plusieurs scénarios sont possibles (dont la dissolution de l'association si carence de président) : ils dépendent des positions de tous les acteurs du dossier (Etat, MEL, Elus Nationaux et Communaux et enfin Riverains). L'utilisation des actifs de l'association, suffisamment importants pour engager des actions significatives qui ont été étudiées, doit être évoquée pour qu'ils puissent, quel que soit son devenir, profiter dans la mesure du possible à la surveillance et à l'amélioration de l'environnement des riverains de l'A27 conformément à ses statuts.

Le Conseil d'Administration de l'Association compte sur votre présence pour en débattre et définir les orientations nécessaires pour répondre aux problèmes de gouvernance inévitables posés à court terme.

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

- Rapport d'activité 2021-2022
- Présentation des comptes
- Bilan moral et démission du Président après 15 années de mandat.
- Avenir de l'association.
- Renouvellement des membres du CA (appel à candidatures, en particulier Président et Trésorier).
- Résolutions impératives sur les orientations à prendre à court terme.

BULLETIN d'ADHESION 2023

à renvoyer à l'Association "Les Riverains de l'A27" à l'une des adresses suivantes :

- Gruson, Danièle Foucher, 21 rue Pasteur
- Chérens, Jean-François Desreumaux, 5 rue des Tilleuls

Cotisation 2023 : 10€ minimum

Uniquement sur demande, vous recevrez une attestation de versement pour bénéficier d'une réduction d'impôt en 2022 sur vos revenus de 2023 de 66% du montant de votre cotisation

NOM Prénom : _____

ADRESSE : _____

Souhaitez-vous une attestation de versement de votre cotisation ? OUI NON

POUVOIR

Je soussignédemeurant -----

Membre de l'association "les Riverains de l'A27" donne pouvoir à -----

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 1er mars 2023, de prendre toutes les décisions nécessaires et de participer en mon nom à tous les scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Date Signature, précédée de la mention "bon pour pouvoir"